

---

**210ème séance plénière**

PC Journal No 210, point 4 de l'ordre du jour

**DECISION No 286**

Le Conseil permanent,

Rappelant le rapport du Secrétaire général sur l'état du projet de budget 1999 pour la Mission de vérification au Kosovo, qui lui a été présenté le 11 février 1999 (SEC.GAL/19/99),

Rappelant également sa Décision No 282 (PC.DEC/282) du 17 décembre 1998 (paragraphe II.1),

- En attendant l'adoption du budget 1999 pour la Mission de vérification au Kosovo, qui aura lieu avant le 31 mars 1999, autorise le Secrétaire général à engager, jusqu'à concurrence de 375 millions d'ATS (27,3 millions d'euros), des dépenses supplémentaires relatives à l'exécution des tâches de ladite Mission et à mettre le montant correspondant en recouvrement auprès des Etats participants.